

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2176

6 septembre 2013

SOMMAIRE

8F Leasing S.A.	104444	COFRA Treasury Services S.A.	104441
Affinia Luxembourg Finance S.à r.l.	104446	Constropi SA	104408
Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. ..	104446	Cordea Savills Fund Managers (Luxem- bourg) S.à r.l.	104444
Artvalue.Com	104402	CPI Holding Luxembourg S.A.	104443
Avanza S.à r.l.	104402	Crédit Agricole Investment Management S.à r.l.	104444
Aximo V S.A.	104402	C-Rent S.à r.l.	104439
Bainbridge II Kiel S.à r.l.	104404	Cyn-Art S.à r.l.	104443
Bastion International Luxembourg S.à r.l.	104404	Cypress Capital Investments Luxembourg S.à r.l.	104443
B&B Invest Lux 1	104402	DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.	104441
B&B Invest Lux 2	104408	Delphin-Kommunikation S.à r.l.	104418
B&B Invest Lux 3	104408	Diana Luxco 1	104409
Bigpoint Sàrl	104440	Digital Realty (Cressex) S.à r.l.	104442
Bluegrass Investments S.A.	104402	Digital Realty (Redhill) S.à r.l.	104440
Blummebuttek Manou s.à.r.l.	104444	Digital Realty (St Denis) S.à r.l.	104443
Bonrouge Investments S.à r.l.	104405	Europa Nickel S.à r.l.	104418
Bosco Holding S.A.	104407	Ice Cream	104445
Brasseur Immo S.A.	104403	Iminvestment A.G.	104448
C4 S.A.	104444	Immovilla S.à r.l.	104447
Canaccord Genuity Wealth (Luxembourg) S.A.	104440	ITELCO Luxembourg	104447
Canaccord Genuity Wealth (Luxembourg) S.A.	104440	KBL EPB Bond Fund	104438
C.C.B. S.A.	104439	KBL EPB Equity Fund	104438
C&C Construction Sàrl	104439	KBL EPB Fund	104439
CCP II Berlin GP S.à r.l.	104442	Kingdom Holding 2 GP S.à r.l.	104438
CCP II Berlin S.à r.l.	104440	Komiton S.A., société de gestion de patri- moine familial	104447
CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l.	104441	Lansing Lux HoldCo S.à r.l.	104419
CCP II Dusseldorf S.à.r.l.	104442	Or-ICB S.A.	104407
CCP II Logistics S.à.r.l.	104442	Pradera Management S.à r.l.	104448
CCP II Neumarkt S.à.r.l.	104443	Worldship S.A.	104446
CCP II Soest S.à r.l.	104441	WP Roaming S.à r.l.	104446
Château Thei S.A.	104441		
Cipio Partners Fund VI S.C.S., SICAR ...	104439		
Clearinvest S.A.	104443		

Artvalue.Com, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.
R.C.S. Luxembourg B 54.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg
Référence de publication: 2013098627/10.

(130120583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Avanza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 544.252,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098647/10.

(130119932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Aximo V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 134.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098651/9.

(130119916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

B&B Invest Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 157.208.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098652/10.

(130120840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Signature.

Bluegrass Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.924.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2013102053/15.

(130124667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Brasseur Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.009.

L'an deux mil treize, le huit juillet.

Par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BRASSEUR IMMO S.A.", ayant son siège social au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 150.009, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} Décembre 2009, publié au Mémorial C du 12 janvier 2010 n. 78 et modifié par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C du 11 janvier 2012 n° 90.

L'assemblée est présidée par Madame Simone RETTER, avocat, demeurant professionnellement au 14 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 240 (deux cent quarante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de 1.000.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 240.000,- EUR à 1.240.000,-EUR par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille Euro (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes.

2.- Souscription de mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille Euro (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes, par l'actionnaire existant et libération de ces actions à hauteur de 25%.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante mille euros (240.000,- EUR) à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR) par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes.

Souscription et libération

Est alors intervenu aux présentes, l'actionnaire unique, ici représenté par Madame Simone RETTER, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire les mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune et les libérer à concurrence de 25% par un apport en numéraire, de telle sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million et six cent mille euros (1.600.000,- EUR) représenté par mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et/ou à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes

et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Toutes les fois que le capital souscrit sera augmenté conformément aux dispositions qui précèdent, le conseil d'administration prendra toutes les mesures nécessaires afin de modifier cet article pour constater le changement, et le conseil d'administration est habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'accomplissement et la publication de telles modifications, conformément à la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison des présentes est évalué environ à EUR 2.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite les membres de bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. RETTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32067. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. HILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102035/76.

(130124822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Bainbridge II Kiel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 162.533.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Daniel Bendavid en sa qualité de gérant de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 juillet 2013, il a été décidé de nommer en son remplacement Monsieur Grégory Noyen, né le 22 janvier 1980 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Franck Ruimy, en sa qualité de gérant de la Société, réside professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Daniel Bendavid, as a manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 11 July 2013, it has been decided to appoint as replacement Mr Grégory Noyen, born on 22 January 1980 in Liège (Belgium), residing professionally at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, for an indefinite period.

Please note that Mr. Franck Ruimy, as manager of the Company, resides professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102038/23.

(130124215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Bastion International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102040/9.

(130124879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Bonrouge Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.787.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Madame Anne de Liedekerke, née de Pret Roose de Calesberg, née à Etterbeek le 23 octobre 1937, demeurant à Molendael, Boskee 20, B-3061 Leefdaal,

ici représentée par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 juin 2013,

2. CHAPSA INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 138634,

ici représentée par Monsieur Philippe Ponsard, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 28 juin 2013,

3. POST SCRIPTUM HOLDING S.A., société anonyme de gestion de patrimoine familial ayant son siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 47503,

ici représentée par Monsieur Philippe Ponsard, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 14 juin 2013.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Bonrouge Investments S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 70.000 (soixante-dix mille euros) représenté par 140.000 (cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et paiement

Les 140.000 (cent quarante mille) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Madame Anne de Liedekerke, prénommée	109.998	54.999,00
2. CHAPSA INVESTMENTS S.à r.l., préqualifiée	15.008	7.504,00
3. POST SCRIPTUM HOLDING S.A., préqualifiée	14.994	7.497,00
TOTAUX	140.000	70.000,00

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 70.000 (soixante-dix mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant au 33, rue des Merisiers, L-8253 Luxembourg.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2013. LAC/2013/31730. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102032/128.

(130124930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Bosco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.553.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Bosco Holding S.A.

Jacob Mudde / Volodymyr Troyan

Administrateur B / Administrateur B

Référence de publication: 2013102034/14.

(130124753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Or-ICB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.233.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 10 novembre 2012:

- Le mandat de Mme. Anja Wunsch, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé, prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2012.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 10 novembre 2012.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013104428/20.

(130126369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

B&B Invest Lux 2, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.187.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013098653/10.

(130120839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

B&B Invest Lux 3, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.269.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013098654/10.

(130120838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Constropi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 48, rue Président J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.169.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 juillet 2013 que:

Le mandat des Administrateurs suivants est renouvelé pour une durée de six années:

- Monsieur Orlando DE OLIVEIRA PINTO gérant de société, demeurant à L-3249 Bettembourg, 48, rue Président J.F. Kennedy

- Madame Maria FERNANDES PINTO, employée privée, demeurant à L-3249 Bettembourg, 48, rue Président J-F Kennedy

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Le mandat de Commissaire de la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57 Avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797 est renouvelé pour une durée de six années.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 23 juillet 2013 que:

- Monsieur Orlando DE OLIVEIRA PINTO, prénommé, est nommé en tant qu'Administrateur-délégué de la Société pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué.

- Monsieur Orlando DE OLIVEIRA PINTO, prénommé, est nommé en tant que Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour la Société

Le Conseil d'administration

Orlando DE OLIVEIRA PINTO / Maria FERNANDES PINTO / Jean-Paul FRANK

Président du Conseil d'administration Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013105769/34.

(130128782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Diana Luxco 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.960.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-22809, here represented by Ms Johanna Wittek, Rechtsanwältin professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Diana Luxco 1" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The sole subscriber has subscribed the shares as follows:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., aforementioned, paid twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Shareholders resolutions

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - Melissa Bethell, born in Taipei, Taiwan, on 15 September 1974, professionally residing at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ,
 - Pierre Jean-François Heinrichs, born in Seraing on 16 April 1980, professionally residing at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ,
 - Ruth Springham, born on 25 May 1961 in Johnstone, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, and
 - Ailbhe Jennings, born in Dublin, Ireland on 27 March 1963, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Îles Caïmanes, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmanes, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Îles Caïmanes sous le numéro d'enregistrement WK-22809,

dûment représentée par Johanna Wittek, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Diana Luxco 1» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, Révocation des administrateurs et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, n'a pas une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

E. Audit et Surveillance

Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

21.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Le souscripteur unique a souscrit les parts sociales de la manière suivante:

Bain Capital Europe Fund III L.P., susvisée, a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

104418

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à quatre (4).

3. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

- Melissa Bethell, née le 15 septembre 1974 à Taipei (Taiwan), résidant professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ,

- Pierre Jean-François Heinrichs, né le 16 avril 1980 à Seraing, résidant professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ,

- Ruth Springham, née le 25 Mai 1961 à Johnstone, ayant comme adresse professionnelle, résidant professionnellement à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Ailbhe Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin, Irlande, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WITTEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32072. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105789/505.

(130129188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Delphin-Kommunikation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 9, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 157.836.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013105787/10.

(130129048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Europa Nickel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 630.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.366.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue à Luxembourg en date du 9 avril 2013, qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Alan Vincent en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet en date du 9 avril 2013; et

2. prendre acte et accepter la nomination de Madame Maud Martin, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet en date du 9 avril 2013.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société tenue à Luxembourg en date du 9 avril 2013, qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Peter Cluff en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet en date du 9 avril 2013; et

2. prendre acte et accepter la nomination de Monsieur Kevin D'Arcy, demeurant professionnellement au 15 Sloane Square, SW1W8ER Londres, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet en date du 9 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013105825/25.

(130128718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Lansing Lux HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.083.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the first day of July,
before the undersigned, Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lansing Trade Group, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware (USA), having its registered office at 112 SW 7th Street Suite 3C, Topeka, KS 66603, registered with the Kansas Companies Register under entity number 3999257 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Lansing Lux HoldCo S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand nine hundred United States Dollars (USD 20,900), represented by:

(a) twenty thousand (20,000) class A shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class A Shares);

(b) one hundred (100) class B shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class B Shares);

(c) one hundred (100) class C shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class C Shares);

(d) one hundred (100) class D shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class D Shares);

(e) one hundred (100) class E shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class E Shares);

(f) one hundred (100) class F shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class F Shares);

(g) one hundred (100) class G shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class G Shares);

(h) one hundred (100) class H shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class H Shares);

(i) one hundred (100) class I shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class I Shares); and

(j) one hundred (100) class J shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class J Shares).

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.

The Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the B-J Shares, each being a B-J Share.

5.2. A Share Unit shall consist of one (1) Share from each class of B-J Shares held by the same holder (a Share Unit).

5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles, provided that: (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only where in accordance with the repurchase and cancellation procedures referred to in this Article 5; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of Shares then outstanding, and (b) must result in each holder of Shares holding a proportionate part of each class of Shares of the former undivided class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of Shares into a new class of Shares must result in each holder of Shares of the former classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined class of Shares.

5.4. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class

(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.5. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in Art.5.4), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.6. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be lower to or equal to Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.8. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.9. For the purposes of this Art.5, the following capitalised terms shall have the meaning given to them below:

Available Amount	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to distributions in accordance with Art.15, increased by (i) any freely distributable reserves, including share premium and any amounts allocated to the relevant account 115 for the relevant share class, and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Art. 6. Shares.

6.1. All Shares shall be identical in all respects.

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.3. The Shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.6. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. Any B-J Shares may only be transferred as a Share Unit, that is, together with an equal number of all other B-J Shares held by that holder. Any transfer of B-J Shares other than a transfer of a full Share Unit shall be void.

6.9. In addition to the requirements of Art.6.8, any Share Unit may only be transferred with an equal proportionate number of Class A Shares and any Class A Shares may only be transferred if a proportionate number of B-J Shares are transferred to the same holder. Any transfer of Class A Shares other than a transfer as set forth in this Art.6.9 shall be void.

6.10. Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each class of Shares issued and then outstanding.

Art. 7. Share Premium and Special Equity Reserve Accounts.

7.1. The Company shall maintain a special share premium account for the Class A Shares (the Class A Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class A Shares (the Class A Share Premium). Amounts so recorded to the Class A Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class A Share Premium and any amount on the Class A Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class A Shares only, as set out in these Articles.

7.2. The Company shall maintain a special share premium account for the Class B Shares (the Class B Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class B Shares (the Class B Share Premium). Amounts so recorded to the Class B Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class B Share Premium and any amount on the Class B Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class B Shares only, as set out in these Articles.

7.3. The Company shall maintain a special share premium account for the Class C Shares (the Class C Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class C Shares (the Class C Share Premium). Amounts so recorded to the Class C Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class C Share Premium and any amount on the Class C Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class C Shares only, as set out in these Articles.

7.4. The Company shall maintain a special share premium account for the Class D Shares (the Class D Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class D Shares (the Class D Share Premium). Amounts so recorded to the Class D Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class D Share Premium and any amount on the Class D Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class D Shares only, as set out in these Articles.

7.5. The Company shall maintain a special share premium account for the Class E Shares (the Class E Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class E Shares (the Class E Share Premium). Amounts so recorded to the Class E Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class E Share Premium and any amount on the Class E Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class E Shares only, as set out in these Articles.

7.6. The Company shall maintain a special share premium account for the Class F Shares (the Class F Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class F Shares (the Class F Share Premium). Amounts so recorded to the Class F Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class F Share Premium and any amount on the Class F Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class F Shares only, as set out in these Articles.

7.7. The Company shall maintain a special share premium account for the Class G Shares (the Class G Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class G Shares (the Class G Share Premium). Amounts so recorded to the Class G Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class G Share Premium and any amount on the Class G Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class G Shares only, as set out in these Articles.

7.8. The Company shall maintain a special share premium account for the Class H Shares (the Class H Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class H Shares (the Class H Share Premium). Amounts so recorded to the Class H Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class H Share Premium and any amount on the Class H Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class H Shares only, as set out in these Articles.

7.9. The Company shall maintain a special share premium account for the Class I Shares (the Class I Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class I Shares (the Class I Share Premium). Amounts so recorded to the Class I Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class I Share Premium and any amount on the Class I Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class I Shares only, as set out in these Articles.

7.10. The Company shall maintain a special share premium account for the Class J Shares (the Class J Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class J Shares (the Class J Share Premium). Amounts so recorded to the Class J Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class J Share Premium and any amount on the Class J Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class J Shares only, as set out in these Articles.

utable reserves of the Company. The Class J Share Premium and any amount on the Class J Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class J Shares only, as set out in these Articles.

7.11. The Company shall maintain a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) for the Class A Shares (the Account 115 A), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class A Shares other than upon a share issuance (the Class A Special Equity). Amounts so recorded to the Account 115 A will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class A Special Equity and any amount on the Account 115 A, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class A Shares only, as set out in these Articles.

7.12. The Company shall maintain a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) for the Class B Shares (the Account 115 B), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class B Shares other than upon a share issuance (the Class B Special Equity). Amounts so recorded to the Account 115 B will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class B Special Equity and any amount on the Account 115 B, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class B Shares only, as set out in these Articles.

7.13. The Company shall maintain a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) for the Class C Shares (the Account 115 C), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class C Shares other than upon a share issuance (the Class C Special Equity). Amounts so recorded to the Account 115 C will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class C Special Equity and any amount on the Account 115 C, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class C Shares only, as set out in these Articles.

7.14. The Company shall maintain a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) for the Class D Shares (the Account 115 D), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class D Shares other than upon a share issuance (the Class D Special Equity). Amounts so recorded to the Account 115 D will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class D Special Equity and any amount on the Account 115 D, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class D Shares only, as set out in these Articles.

7.15. The Company shall maintain a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) for the Class E Shares (the Account 115 E), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class E Shares other than upon a share issuance (the Class E Special Equity). Amounts so recorded to the Account 115 E will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class E Special Equity and any amount on the Account 115 E, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class E Shares only, as set out in these Articles.

7.16. The Company shall maintain a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) for the Class F Shares (the Account 115 F), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class F Shares other than upon a share issuance (the Class F Special Equity). Amounts so recorded to the Account 115 F will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class F Special Equity and any amount on the Account 115 F, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class F Shares only, as set out in these Articles.

7.17. The Company shall maintain a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) for the Class G Shares (the Account 115 G), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class G Shares other than upon a share issuance (the Class G Special Equity). Amounts so recorded to the Account 115 G will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class G Special Equity and any amount on the Account 115 G, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class G Shares only, as set out in these Articles.

7.18. The Company shall maintain a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) for the Class H Shares (the Account 115 H), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class H Shares other than upon a share issuance (the Class H Special Equity). Amounts so recorded to the Account 115 H will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class H Special Equity and any amount on the Account 115 H, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class H Shares only, as set out in these Articles.

7.19. The Company shall maintain a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) for the Class I Shares (the Account 115 I), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class I Shares other than upon a share issuance (the Class I Special Equity). Amounts so recorded to the Account 115 I will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class I Special Equity and any amount on the Account 115 I, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class I Shares only, as set out in these Articles.

7.20. The Company shall maintain a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) for the Class J Shares (the Account 115 J), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class J Shares other than upon a share issuance (the Class J Special Equity). Amounts so recorded to the Account 115 J will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class J Special Equity and any amount on the Account 115 J, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class J Shares only, as set out in these Articles.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

9.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, all of which must be initiated from Luxembourg. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any one (1) manager or, if the shareholders have appointed managers of different classes, by the joint signatures of any one (1) class A manager and any one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with Art.11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each Share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 4.30pm. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium and any amount allocated to any account 115 of the Company) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4. Amounts on the share premium accounts and/or the accounts 115 (as set forth in Art.7) may be distributed to the shareholders of the applicable share class to which the share premium and account 115 amounts are allocated upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth in these Articles.

15.5. The distributions (including, but not limited to, interim dividends, dividends and share premium distributions and distributions of special equity reserve amounts) declared may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment.

15.6. In the event of a distribution declaration (whether by means of interim dividend, dividend, share premium distribution, or distribution of special equity reserve amounts), such distributions shall be allocated and paid as follows:

(i) First the holders of the Class A Shares shall be entitled to receive a distribution with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

(ii) the holders of the Class B Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

(iii) the holders of the Class C Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year un an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

(iv) the holders of the Class D Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

(v) the holders of the Class E Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

(vi) the holders of the Class F Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,

(vii) the holders of the Class G Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,

(viii) the holders of the Class H Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,

(ix) the holders of the Class I Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, then,

(x) the holders of the Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

15.7. Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 5 of these Articles, at the time of the distribution, the remainder of any distribution shall be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in reverse alphabetical order (e.g. initially the Class I Shares).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Art.15.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for:

- (a) twenty thousand (20,000) Class A Shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
 - (b) one hundred (100) Class B Shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
 - (c) one hundred (100) Class C Shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
 - (d) one hundred (100) Class D Shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
 - (e) one hundred (100) Class E Shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
 - (f) one hundred (100) Class F Shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
 - (g) one hundred (100) Class G Shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
 - (h) one hundred (100) Class H Shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
 - (i) one hundred (100) Class I Shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
- and

(j) one hundred (100) Class J Shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays up such shares by a contribution in cash in the aggregate amount of twenty thousand nine hundred United States Dollars (USD 20,900).

The amount of twenty thousand nine hundred United States Dollars (USD 20,900) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

William Krueger, chief executive officer, born on 28 February 1967 in Nebraska, United States of America, residing at 14402 Briar Drive, Leawood, KS 66224, United States of America.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Fabrice Rota, director, born on 19 February 1975 in Mont-Saint-Martin, France, with professional address at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Patrick van Denzen, director, born on 28 February 1971 in Geleen, the Netherlands, with professional address at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour de juillet,

Par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lansing Trade Group, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware (USA), dont le siège social est établi au 112 SW 7th Street Suite 3C, Topeka, KS 66603 et immatriculée au Registre des Sociétés du Kansas sous le numéro 3999257 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Lansing Lux HoldCo S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts,

à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille neuf cents dollars américains (USD 20.900), représenté par

(a) vingt mille (20.000) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe A);

(b) cent (100) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe B);

(c) cent (100) parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe C);

(d) cent (100) parts sociales de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe D);

(e) cent (100) parts sociales de classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe E);

(f) cent (100) parts sociales de classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe F);

(g) cent (100) parts sociales de classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe G);

(h) cent (100) parts sociales de classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe H);

(i) cent (100) parts sociales de classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe I);

(j) cent (100) parts sociales de classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement dénommées les Parts Sociales, chacune étant une Part Sociale.

Les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement dénommées les Parts Sociales B-J, chacune étant une Part Sociale B-J.

5.2. Une Unité de Part consiste en une (1) Part Sociale de chaque classe des Parts Sociales B-J détenue par le même propriétaire (une Unité de Part).

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, à condition que (i) toute réduction du capital social émis de la Société ne soit permise que conformément aux procédures de rachat et d'annulation mentionnées au présent Article 5; (ii) toute augmentation du capital social émis (a) sera effectuée proportionnellement à chaque classe de Parts Sociales alors en circulation et (b) devra avoir pour conséquence que chaque propriétaire de Parts Sociales détienne une part proportionnelle de chaque classe de Parts Sociales alors en circulation; (iii) toute subdivision d'une classe de Parts Sociales en une nouvelle classe de Parts Sociales devra avoir pour conséquence que chaque propriétaire des Parts Sociales de l'ancienne classe non subdivisée de Parts Sociales détienne une part proportionnelle de chaque nouvelle subdivision de la classe de Parts Sociales; et (iv) toute fusion ou regroupement de classes de Parts Sociales en une nouvelle classe de

Parts Sociales devra impliquer que chaque propriétaire de Parts Sociales des anciennes classes de Parts Sociales détienne une part proportionnelle de la nouvelle classe de Parts Sociales regroupée.

5.4. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales alors en circulation dans ladite classe de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, lesdits rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

5.5. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'Article 5.4), ladite classe de Parts Sociales confèrera aux propriétaires de ces Parts Sociales un droit proportionnel à leur détention dans ladite classe, au Montant Disponible (dans les limites néanmoins du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les propriétaires de Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe concernée qu'ils possède et annulée.

5.6. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en circulation dans ladite classe de Parts Sociales qui est rachetée et annulée.

5.7. Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le Conseil et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E D, C B et A sera inférieur ou égal au Montant Disponible de ladite classe au moment de l'annulation de ladite classe sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur audit Montant Disponible.

5.8. Dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales de ladite classe, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et due par la Société.

5.9. Aux fins du présent article 5, les termes définis suivant auront la signification suivante:

Montant Disponible	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés ont droit à des distributions conformément à l'article 15, augmenté de (i) toutes les réserves librement distribuables, y compris les primes d'émission et les montants affectés au compte 115 lié à ladite classe de parts sociales, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social lié à la classe de Parts Sociales à annuler, mais réduit par (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) les sommes à affecter en réserve(s) en vertu des dispositions légales ou des stipulations des présents Statuts, à chaque fois, tel que mentionné dans les Comptes Intérimaires concernés (en tout état de cause, sans double calcul), de sorte que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Avec: AA = Montant Disponible NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P = les réserves librement distribuables CR = le montant de la diminution de capital social et de la diminution de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales à annuler L = les pertes (y compris les pertes reportées) LR = tout montant à affecter en réserve(s) en vertu de la loi ou des présents Statuts
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date survenant au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les Parts Sociales seront identiques en tous points.

6.2. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.6. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. Les Parts Sociales B-J ne seront cédées qu'en tant qu'Unité de Part, c'est-à-dire avec le même nombre de toutes les autres Parts Sociales B-J détenues par ce propriétaire. Une cession de Parts Sociales B-J autre qu'en tant que cession complète d'une Unité de Part sera nulle.

6.9. En plus des exigences de l'Article 6.8, une Unité de Part ne sera cédée qu'avec un nombre proportionnel de Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe A ne seront cédées que si un nombre proportionnel de Parts Sociales B-J est cédé au même détenteur. Toute cession de Parts Sociales de Classe A autre que conformément aux stipulations du présent Article 6.9 sera nulle.

6.10. Tout associé qui souscrit ou qui souhaite acquérir des Parts Sociales devra acquérir un nombre proportionnel de chaque classe de Parts Sociales émises et alors en circulation.

Art. 7. Prime d'Emission et Comptes d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres.

7.1. La Société conservera un compte spécial de prime d'émission pour les Parts Sociales de Classe A (le Compte de Prime d'Emission de Classe A) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Classe A (la Prime d'Emission de Classe A). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Prime d'Emission de Classe A constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime d'Emission de Classe A et tout montant affecté au Compte de Prime d'Emission de Classe A, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe A uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.2. La Société conservera un compte spécial de prime d'émission pour les Parts Sociales de Classe B (le Compte de Prime d'Emission de Classe B) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Classe B (la Prime d'Emission de Classe B). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Prime d'Emission de Classe B constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime d'Emission de Classe B et tout montant affecté au Compte de Prime d'Emission de Classe B, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe B uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.3. La Société conservera un compte spécial de prime d'émission pour les Parts Sociales de Classe C (le Compte de Prime d'Emission de Classe C) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Classe C (la Prime d'Emission de Classe C). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Prime d'Emission de Classe C constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime d'Emission de Classe C et tout montant affecté au Compte de Prime d'Emission de Classe C, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe C uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.4. La Société conservera un compte spécial de prime d'émission pour les Parts Sociales de Classe D (le Compte de Prime d'Emission de Classe D) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Classe D (la Prime d'Emission de Classe D). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Prime d'Emission de Classe D constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime d'Emission de Classe D et tout montant affecté au Compte de Prime d'Emission de Classe D, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe D uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.5. La Société conservera un compte spécial de prime d'émission pour les Parts Sociales de Classe E (le Compte de Prime d'Emission de Classe E) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Classe E (la Prime d'Emission de Classe E). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Prime d'Emission de Classe E constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime d'Emission de Classe E et tout montant affecté au Compte de Prime d'Emission de Classe E, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe E uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.6. La Société conservera un compte spécial de prime d'émission pour les Parts Sociales de Classe F (le Compte de Prime d'Emission de Classe F) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Classe F (la Prime d'Emission de Classe F). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Prime d'Emission de Classe F constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime d'Emission de Classe F et tout montant affecté au Compte de Prime d'Emission de Classe F, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe F uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.7. La Société conservera un compte spécial de prime d'émission pour les Parts Sociales de Classe G (le Compte de Prime d'Emission de Classe G) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Classe G (la Prime d'Emission de Classe G). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Prime d'Emission de Classe G constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime d'Emission de Classe G et tout montant affecté au Compte de Prime d'Emission de Classe G, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe G uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.8. La Société conservera un compte spécial de prime d'émission pour les Parts Sociales de Classe H (le Compte de Prime d'Emission de Classe H) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Classe H (la Prime d'Emission de Classe H). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Prime d'Emission de Classe H constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime d'Emission de Classe

H et tout montant affecté au Compte de Prime d'Emission de Classe H, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe H uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.9. La Société conservera un compte spécial de prime d'émission pour les Parts Sociales de Classe I (le Compte de Prime d'Emission de Classe I) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Classe I (la Prime d'Emission de Classe I). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Prime d'Emission de Classe I constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime d'Emission de Classe I et tout montant affecté au Compte de Prime d'Emission de Classe I, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe I uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.10. La Société conservera un compte spécial de prime d'émission pour les Parts Sociales de Classe J (le Compte de Prime d'Emission de Classe J) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Classe J (la Prime d'Emission de Classe J). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Prime d'Emission de Classe J constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime d'Emission de Classe J et tout montant affecté au Compte de Prime d'Emission de Classe J, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe J uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.11. La Société conservera un compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (compte 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" du Plan Comptable luxembourgeois) pour les Parts Sociales de Classe A (le Compte 115 A) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur des sommes payées sur les Parts Sociales de Classe A autres que lors d'une émission de parts sociales (les Capitaux Propres de Classe A). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte 115 A constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Les Capitaux Propres de Classe A et tout montant affecté au Compte 115 A, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe A uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.12. La Société conservera un compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (compte 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" du Plan Comptable luxembourgeois) pour les Parts Sociales de Classe B (le Compte 115 B) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur des sommes payées sur les Parts Sociales de Classe B autres que lors d'une émission de parts sociales (les Capitaux Propres de Classe B). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte 115 B constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Les Capitaux Propres de Classe B et tout montant affecté au Compte 115 B, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe B uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.13. La Société conservera un compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (compte 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" du Plan Comptable luxembourgeois) pour les Parts Sociales de Classe C (le Compte 115 C) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur des sommes payées sur les Parts Sociales de Classe C autres que lors d'une émission de parts sociales (les Capitaux Propres de Classe C). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte 115 C constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Les Capitaux Propres de Classe C et tout montant affecté au Compte 115 C, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe C uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.14. La Société conservera un compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (compte 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" du Plan Comptable luxembourgeois) pour les Parts Sociales de Classe D (le Compte 115 D) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur des sommes payées sur les Parts Sociales de Classe D autres que lors d'une émission de parts sociales (les Capitaux Propres de Classe D). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte 115 D constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Les Capitaux Propres de Classe D et tout montant affecté au Compte 115 D, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe D uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.15. La Société conservera un compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (compte 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" du Plan Comptable luxembourgeois) pour les Parts Sociales de Classe E (le Compte 115 E) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur des sommes payées sur les Parts Sociales de Classe E autres que lors d'une émission de parts sociales (les Capitaux Propres de Classe E). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte 115 E constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Les Capitaux Propres de Classe E et tout montant affecté au Compte 115 E, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe E uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.16. La Société conservera un compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (compte 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" du Plan Comptable luxembourgeois) pour les Parts Sociales de Classe F (le Compte 115 F) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur des sommes payées sur les Parts Sociales

de Classe F autres que lors d'une émission de parts sociales (les Capitaux Propres de Classe F). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte 115 F constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Les Capitaux Propres de Classe F et tout montant affecté au Compte 115 F, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe F uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.17. La Société conservera un compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (compte 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" du Plan Comptable luxembourgeois) pour les Parts Sociales de Classe G (le Compte 115 G) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur des sommes payées sur les Parts Sociales de Classe G autres que lors d'une émission de parts sociales (les Capitaux Propres de Classe G). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte 115 G constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Les Capitaux Propres de Classe G et tout montant affecté au Compte 115 G, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe G uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.18. La Société conservera un compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (compte 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" du Plan Comptable luxembourgeois) pour les Parts Sociales de Classe H (le Compte 115 H) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur des sommes payées sur les Parts Sociales de Classe H autres que lors d'une émission de parts sociales (les Capitaux Propres de Classe H). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte 115 H constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Les Capitaux Propres de Classe H et tout montant affecté au Compte 115 H, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe H uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.19. La Société conservera un compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (compte 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" du Plan Comptable luxembourgeois) pour les Parts Sociales de Classe I (le Compte 115 I) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur des sommes payées sur les Parts Sociales de Classe I autres que lors d'une émission de parts sociales (les Capitaux Propres de Classe I). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte 115 I constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Les Capitaux Propres de Classe I et tout montant affecté au Compte 115 I, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe I uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

7.20. La Société conservera un compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (compte 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" du Plan Comptable luxembourgeois) pour les Parts Sociales de Classe J (le Compte 115 J) sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur des sommes payées sur les Parts Sociales de Classe J autres que lors d'une émission de parts sociales (les Capitaux Propres de Classe J). Les montants ainsi enregistrés sur le Compte 115 J constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Les Capitaux Propres de Classe J et tout montant affecté au Compte 115 J, sous réserve uniquement de toute restriction prévue par les lois applicables, seront disponibles pour distribution aux propriétaires de parts Sociales de Classe J uniquement, tel que prévu dans les présents Statuts.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la con-

vocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolutions. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, à chaque fois, initialisé au départ de Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle soit d'un (1) gérant ou, si les associés ont nommé des gérants de différentes classes, par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 16h30. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission et tout montant affecté sur un des comptes 115 de la Société) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

15.4. Les montants affectés aux comptes de prime d'émission et/ou aux comptes 115 (tel que prévu à l'Article 7) peuvent être distribués aux associés de la classe de parts sociales à laquelle les montants de prime d'émission et de compte 115 sont affectés, sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux stipulations des présents Statuts.

15.5. Les distributions (y compris notamment les dividendes intérimaires, les dividendes, les distributions de prime d'émission et distributions des montants des apports en capitaux propres) déclarées peuvent être payées dans la devise choisie par le Conseil et au lieu choisi par le Conseil. Le Conseil aura la décision finale quant au choix du taux de change applicable à la conversion des fonds dans la devise de leur paiement.

15.6. Lors d'une déclaration de distribution (que ce soit par dividendes intérimaires, dividendes, distributions de prime d'émission et distributions des montants des apports en capitaux propres), lesdites distributions seront affectées et payées comme suit:

(i) premièrement, les propriétaires de Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir une distribution pour cette année d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, ensuite,

(ii) les propriétaires de Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir des distributions pour cette année d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, ensuite,

(iii) les propriétaires de Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir des distributions pour cette année d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, ensuite,

(iv) les propriétaires de Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir des distributions pour cette année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, ensuite,

(v) les propriétaires de Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir des distributions pour cette année d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, ensuite,

(vi) les propriétaires de Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir des distributions pour cette année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, ensuite,

(vii) les propriétaires de Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir des distributions pour cette année d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, ensuite,

(viii) les propriétaires de Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir des distributions pour cette année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, ensuite,

(ix) les propriétaires de Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir des distributions pour cette année d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, ensuite,

(x) les propriétaires de Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le solde des distributions de dividendes.

15.7. Dans le cas où la dernière classe de Parts Sociales (dans l'ordre alphabétique, par exemple initialement les Parts Sociales de Classe J) a été rachetée et annulée conformément à l'Article 5 des présents Statuts, au moment de la distribution, le solde de toute distribution sera affectée à la classe de Parts Sociales précédente dans l'ordre alphabétique (par exemple initialement, les Parts Sociales de Classe I).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des dépenses de liquidation, le boni net de liquidation sera distribué aux associés conformément à et de manière à obtenir le même résultat économique qu'à la suite des règles de distribution prévues à l'article 15.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (a) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;
- (b) cent (100) Parts Sociales de Classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;
- (c) cent (100) Parts Sociales de Classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;
- (d) cent (100) Parts Sociales de Classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;
- (e) cent (100) Parts Sociales de Classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;
- (f) cent (100) Parts Sociales de Classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;
- (g) cent (100) Parts Sociales de Classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;
- (h) cent (100) Parts Sociales de Classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;
- (i) cent (100) Parts Sociales de Classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;
- (j) cent (100) Parts Sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

et accepte de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de vingt mille neuf cents dollars américains (USD 20.900).

Le montant total de vingt mille neuf cents dollars américains (USD 20.900) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
William Krueger, président directeur général, né le 28 février 1967 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 14402 Briar Drive, Leawood, KS 66224, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
Fabrice Rota, administrateur, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, résidant professionnellement au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
Patrick van Denzen, administrateur, né le 28 février 1971 à Geleen, les Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8909.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013110276/1065.

(130133158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Kingdom Holding 2 GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.528.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 26 juillet 2013:

(i) De nommer avec effet au 17 juillet 2013 et ce pour une durée illimitée Monsieur Alain STEICHEN, né le 28 avril 1958 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

(ii) De reclassifier Madame Linda HARROCH en tant que gérant de catégorie B de la Société et Monsieur Geoffrey HENRY en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 17 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110258/15.

(130133704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

KBL EPB Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.250.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 31 juillet 2013

Le Conseil d'Administration décide:

- de prendre note de la démission de Monsieur Wouter GESQUIERE en tant qu'Administrateur.
- de coopter, avec effet au 31 juillet 2013, Monsieur Bernard JACQUEMIN, résidant professionnellement 43, Boulevard Royal L-2955 Luxembourg comme Administrateur en remplacement de Monsieur Wouter GESQUIERE.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Bernard JACQUEMIN.
- que Monsieur Bernard JACQUEMIN termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié sincère et conforme

Pour KBL EPB BOND FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG SA

Référence de publication: 2013110263/18.

(130133546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

KBL EPB Equity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.251.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 31 juillet 2013

Le Conseil d'Administration décide:

- de prendre note de la démission de Monsieur Wouter GESQUIERE en tant qu'Administrateur.
- de coopter, avec effet au 31 juillet 2013, Monsieur Bernard JACQUEMIN, résidant professionnellement 43, Boulevard Royal L-2955 Luxembourg comme Administrateur en remplacement de Monsieur Wouter GESQUIERE.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Bernard JACQUEMIN.
- que Monsieur Bernard JACQUEMIN termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié sincère et conforme

Pour KBL EPB EQUITY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG SA

Référence de publication: 2013110264/18.

(130133547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

KBL EPB Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.138.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 31 juillet 2013

Le Conseil d'Administration décide:

- de prendre note de la démission de Monsieur Wouter GESQUIERE en tant qu'Administrateur.
- de coopter, avec effet au 31 juillet 2013, Monsieur Bernard JACQUEMIN, résidant professionnellement 43, Boulevard Royal L-2955 Luxembourg comme Administrateur en remplacement de Monsieur Wouter GESQUIERE.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Bernard JACQUEMIN.
- que Monsieur Bernard JACQUEMIN termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié sincère et conforme

Pour KBL EPB FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG SA

Référence de publication: 2013110265/18.

(130133548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

C-Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.697.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098709/10.

(130120662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

C&C Construction Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7233 Bereldange, 39, cité Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 121.239.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098706/10.

(130120660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

C.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.733.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098702/10.

(130120250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Cipio Partners Fund VI S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.286.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098718/10.

(130120321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Digital Realty (Redhill) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.912.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2013098774/14.

(130120796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

CCP II Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.475,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098737/10.

(130120532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Bigpoint Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.768.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098682/10.

(130119620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Canaccord Genuity Wealth (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098712/10.

(130120447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Canaccord Genuity Wealth (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.357.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 27 juin 2013 que Monsieur Barrie Duerden démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098711/11.

(130120446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.700.159,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.158.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 26 juin 2013, l'associé unique a accepté, avec effet au 31 mai 2013, la démission de son mandat de gérant de catégorie A de Gilbert Joseph Roberts, avec adresse au 1435 N, McDowell Blvd, CA 94954 Petaluma, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098772/13.

(130119995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

CCP II Soest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.262.075,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098743/10.

(130120541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098738/10.

(130119918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

COFRA Treasury Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 39.234.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098753/10.

(130119873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Château Thei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 123.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098745/10.

(130120610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Digital Realty (Cressex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.336.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2013098773/14.

(130120795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

CCP II Berlin GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098736/10.

(130120129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

CCP II Dusseldorf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.838.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098739/10.

(130120527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

CCP II Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.063.775,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098740/10.

(130119928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

CCP II Neumarkt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.180.800,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098741/10.

(130119924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Digital Realty (St Denis) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.278.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2013098775/14.

(130120085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

CPI Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098760/9.

(130120482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Cypress Capital Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.300.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098766/9.

(130119981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Cyn-Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 210, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 30.794.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098765/9.

(130120039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Clearinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 34.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098751/9.

(130119840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

C4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 157.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098767/9.

(130120707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Blummebuttek Manou s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 13, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.442.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098685/9.

(130120014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Crédit Agricole Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Crédit Agricole Investment Management Sàrl

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013098725/11.

(130119837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098724/11.

(130120625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

8F Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 165.176.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 21 juin 2013

Le mandat du commissaire aux comptes KPMG Lux R.C.S. Luxembourg B149133, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le mandat d'administrateur A Monsieur Yves GERMEAUX, demeurant à L-8063 Bertrange, 7, rue Batty Weber a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le mandat d'administrateur A Monsieur Roger KOLBET, demeurant à L-7228 Walferdange, 8, rue de la Gare a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le mandat d'administrateur B Monsieur Mark JACKSON, demeurant à Berkshire, RG42 5SA, Buckle Lane Farm, Buckle Lane, Bracknell, (Royaume-Uni) a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le mandat d'administrateur B Monsieur Paul DA VALL, demeurant à Brighton, BN1 6DL, 39, Florence Road, (Royaume-Uni) a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le mandat d'administrateur C Monsieur François MARTIN, demeurant à F-92380 Garches, 20, avenue Henri Bergson (France) a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le mandat d'administrateur D Monsieur Michael NOSBÜSCH, demeurant à D-60431 Frankfurt am Main (Allemagne), Wilhelm-Busch-Strasse 40 a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 8F Leasing S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013103780/32.

(130125519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Ice Cream, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.114.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société en date du 11 juillet 2013, que la Société a modifié avec effet au 11 juillet 2013 l'adresse de son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 9 juillet 2013 a de plus pris connaissance de la démission des administrateurs listés ci-dessous avec effet au 11 juillet 2013:

- M. Szymon Dec;
- M. Hugo J.L. Neuman;
- M. Justin Bickle; et
- M. Jabir Chakib.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 9 juillet 2013 a décidé de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société avec effet au 11 juillet 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

- DMWSL 720 Limited, une société existant en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 08457499 et ayant son siège social au Level 13, Broadgate Tower, 20 Primrose Street, EC2A 2EW Londres, Royaume Uni et représentée par M. Colm O'Sullivan, né le 14 juin 1967 à Dublin (Irlande) et résidant professionnellement au 4th Floor, 4 Albemarle Street, WIS4GA Londres, Royaume-Uni; et
- M. Colm O'Sullivan, né le 14 juin 1967 à Dublin (Irlande) et résidant professionnellement au 4th Floor, 4 Albemarle Street, WIS4GA Londres, Royaume-Uni.

Par conséquent le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- DMWSL 720 Limited, représentée par M. Colm O'Sullivan; et
- M. Colm O'Sullivan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013103815/32.

(130125502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Affinia Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.119.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013103846/11.

(130126940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Albany Molecular Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103851/11.

(130126672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

WP Roaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.903.850,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 110.016.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 27 Juin 2013, que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Artur Michalczyk, Mr Monsieur Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky en tant que gérant de classe A les et que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Max Fowinkel et Mme Ute Brauer en tant que gérant de classe B ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013103761/18.

(130125294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Worldship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.896.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juillet 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur ROSSI Jacopo est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
WORLDSHIP S.A.
Jacopo ROSSI
Administrateur

Référence de publication: 2013103757/18.

(130125907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Immovilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 86.946.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 4 juillet 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- IMMOVILLA S.à r.l, avec siège social à L-4320 Esch/Alzette, 8, rue du X Septembre, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B86946,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Aziza GOMRI
Liquidateur

Référence de publication: 2013105090/18.

(130127990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

ITELCO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 113.566.

—
Extrait de l'Assemblée Générale du 22/07/2013

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.
2. d'accepter la démission de Monsieur Michel Cookson de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederick DE SLOOVER
Administrateur délégué

Référence de publication: 2013105103/14.

(130127562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Komiton S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 35.146.

—
Par décision de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2013, les mandats des Administrateurs, Mrs Eleni ACHILLEFS FRAGKISTA, Président, M. Nikolas ACHILLEFS FRANGISTAS, Secrétaire et Mrs. Maria ACHILLEFS FRAGKISTA, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans prenant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 25.07.2013.

Pour: KOMITON S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013105113/18.

(130127870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Iminvestment A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg - Z.I. le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 90.986.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Livange, en date du 22 Juillet 2013, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 23 juillet 2013; Relation: EAC/2013/9705, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

1) de renouveler le conseil d'administration actuellement en place jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019, à savoir:

- Monsieur Ernest GOEDERT, né à Luxembourg, le 19 octobre 1935, (administrateur-délégué) demeurant à L-2556 Luxembourg, 15, rue Jacques Sturm

- Madame Jutta BOESEN-WEBER, née à Merzig (D), le 13 février 1961, demeurant à D-66706 Perl-Besch (administrateur)

- Madame Valy GOEDERT-BIRENBAUM, née à Luxembourg, le 13 juillet 1932, demeurant à L-2556 Luxembourg, 15, rue Jacques Sturm (administrateur)

- 2) de renouveler le mandat de Monsieur Ernest GOEDERT, né à Luxembourg, le 19 octobre 1935, demeurant à L-2556 Luxembourg, 15, rue Jacques Sturm en tant qu'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans

Pour extrait conforme

Pétange, le 25 juillet 2013. *

Référence de publication: 2013106003/22.

(130128524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.910.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 26 juin 2013, a décidé:

- de nommer Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, comme réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui délibérera sur les comptes annuels du 31 décembre 2013.

Le conseil de gérance est actuellement composé de:

* Mr. James Bury

* Mr. Colin Campbell

* Mr. Roberto Limetti

* Mr. Supreetee Saddul

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2013.

Pour PRADERA MANAGEMENT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013105268/23.

(130127883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.
